Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023



Agriculture et Agroalimentaire Canada Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est le ministère fédéral responsable du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'agriculture relève d'une compétence partagée au Canada, et le Ministère collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de politiques et de programmes. En plus des politiques et des programmes, nos recherches et nos technologies aident les agriculteurs, les producteurs d'aliments et les transformateurs à faire croître et à développer le secteur afin de se démarquer tant sur le marché canadien que sur les marchés mondiaux.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, veuillez consulter le <u>Plan ministériel</u>.

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé conformément au paragraphe 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, selon la méthode prescrite par le Conseil du Trésor, et doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) d'AAC pour l'exercice 2023-2024.

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses de 2023-2024 et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pouvant être utilisés pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise d'autres lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le

rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier trimestriel montre les résultats de l'exercice financier en cours comparativement aux autorisations approuvées par le Parlement, et les rajustements budgétaires approuvés par le Conseil du Trésor jusqu'au 30 juin 2023.

Le tableau suivant compare les autorisations totales pouvant être utilisées et les dépenses cumulatives du premier trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

Comparaison des autorisations totales pouvant être utilisées et des dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice pour la période terminée le 30 juin des exercices 2023-2024 et 2022-2023

Tous les crédits et toutes les autorisations législatives (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023
Autorisations totales pouvant être utilisées	3 442	3 419
Dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice	225	226
Utilisation	7 %	7 %

A. Changements importants dans les autorisations

Le tableau suivant présente une comparaison des autorisations par crédit pour le premier trimestre de l'exercice en cours et du précédent.

Comparaison des autorisations totales au 30 juin des exercices 2023-2024 et 2022-2023

Agriculture et Agroalimentaire Canada Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

Autorisations (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023	Écart
Crédit 1 – Autorisations nettes de fonctionnement	641	611	30
Crédit 5 – Autorisations de dépenses en capital	40	39	1
Crédit 10 – Subventions et contributions	855	629	226
Autorisations législatives budgétaires	1 906	2 140	(234)
Autorisations totales	3 442	3 419	23

Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023-2024, les autorisations ont atteint 3 442 millions de dollars, une augmentation de 1 % ou 23 millions de dollars par rapport au même trimestre l'an dernier en raison des changements suivants :

- Le financement législatif a diminué de 234 millions de dollars en raison de diminutions de 468 millions de dollars du financement du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (à renouveler au deuxième trimestre), de 108 millions de dollars du financement du Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe et de 89 millions de dollars du financement du programme Agri-stabilité. Ces diminutions ont été compensées en partie par une augmentation de 411 millions de dollars du financement du programme Agri-protection en raison de la hausse des prix du marché causée par l'inflation.
- Crédit 10 Le financement des subventions et des contributions a augmenté de 226 millions de dollars pour diverses initiatives. Le financement des initiatives environnementales et climatiques a augmenté de 108 millions de dollars, le financement du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous la gestion de l'offre a connu une augmentation de 39 millions de dollars et le financement pour soutenir l'industrie vinicole canadienne a augmenté de 32 millions de dollars.
- Crédit 1 Le financement de fonctionnement a augmenté de 30 millions de dollars en raison de l'augmentation du financement du Partenariat canadien pour une agriculture durable et des programmes liés au climat.

B. Changements importants relatifs aux dépenses depuis le début de l'exercice

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses par crédit pour le premier trimestre de l'exercice en cours et du précédent.

Comparaison des dépenses cumulatives pour le trimestre se terminant le 30 juin des exercices 2023-2024 et 2022-2023

Dépenses (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023	Écart
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	150	143	7
Crédit 5 – Dépenses en capital	4	5	(1)
Crédit 10 – Dépenses en subventions et contributions	32	22	10
Dépenses législatives budgétaires	39	56	(17)
Dépenses budgétaires nettes totales	225	226	(1)

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

À la fin du premier trimestre de 2023-2024, les dépenses totalisaient 225 millions de dollars, une diminution d'un million de dollars par rapport à la même période en 2022-2023 en raison des changements suivants dans les dépenses :

- Les dépenses législatives ont diminué de 17 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution de 19 millions de dollars des indemnités versées par Agri protection en raison de la diminution des demandes d'indemnisation en Colombie-Britannique et en Ontario.
- Crédit 10 Les dépenses en subventions et contributions ont augmenté de 10 millions de dollars, principalement en raison de la rapidité accrue du traitement des demandes pour le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs.
- Crédit 1 Les dépenses de fonctionnement nettes ont augmenté de 7 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution de 5 millions de dollars des recettes perçues causée par des retards dans la conclusion d'ententes dans le cadre du nouveau Partenariat canadien pour une agriculture durable.

Risques et incertitudes

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue d'exercer une gestion et une surveillance prudentes dans la mise en œuvre de ses politiques et l'exécution de ses programmes. Dans le but de faciliter les processus décisionnels et l'établissement de priorités, et afin d'assurer une meilleure mise à profit et une utilisation plus efficace des ressources, le Ministère a mis en

place et intégré des procédures visant à cerner, à évaluer, à surveiller et à gérer un éventail de risques stratégiques et opérationnels.

Le Ministère continue de faire preuve de vigilance, et de se préparer aux risques, aux situations et aux événements qui auront une incidence sur son environnement opérationnel. Des mesures d'atténuation ministérielles sont en place pour gérer les risques auxquels sont confrontés les employés et les procédures d'AAC afin de s'assurer que nous pouvons attirer, perfectionner et préserver une main-d'œuvre diversifiée, qualifiée et à rendement élevé (Notre personnel); adapter nos procédures et notre lieu de travail de manière à maximiser les avantages d'une main-d'œuvre hybride et à saisir les occasions découvertes durant la pandémie (Notre lieu de travail); ainsi que gérer efficacement les pressions financières et s'assurer que les ressources rares sont allouées aux domaines les plus importants (Priorisation et surveillance).

Des mesures d'atténuation ministérielles sont également en place pour gérer les effets à plus long terme, y compris ceux liés à la technologie, à l'infrastructure et aux événements externes. Ceux-ci incluent la capacité de prévenir, détecter, contenir ou répondre efficacement aux menaces de cybersécurité (Cybersécurité); veiller à ce que les laboratoires et autres infrastructures critiques puissent être entretenus ou recapitalisés (Infrastructure critique); et s'assurer que le ministère peut moderniser son infrastructure numérique de manière appropriée ou en temps opportun (Modernisation numérique pour les services et les décisions axés sur les données). Ils incluent également la capacité à répondre de manière adéquate aux menaces climatiques et environnementales auxquelles est confronté le secteur agricole (Climat et durabilité) et la gestion des crises perturbatrices de l'industrie et des marchés (Perturbation économique et des marchés).

AAC continuera de surveiller de près son environnement et ses opérations afin de s'assurer que les ressources sont gérées efficacement pour produire les résultats attendus et/ou pour réaffecter les ressources aux priorités clés, au besoin.

Changements importants quant et aux programmes

Vous trouverez ci-dessous des annonces de nouveaux programmes ou de modifications aux programmes en place qui ont eu lieu au cours du premier trimestre de cet exercice :

Partenariat canadien pour une agriculture durable: Pour éviter toute interruption dans l'application du cadre stratégique, le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, au moment où le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) a pris fin. Une somme de 11,5 milliards de dollars est investie par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans les activités suivantes:

- **Programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise :** Une somme de 2,5 milliards de dollars est allouée sur 5 ans (de 2023-2024 à 2027-2028) pour renouveler :
 - 1 milliard de dollars en activités et programmes fédéraux;
 - 1,5 milliard de dollars (2,5 milliards de dollars en comptant la contribution financière des gouvernements provinciaux et territoriaux) en programmes à frais partagés, y compris le nouveau Programme des paysages agricoles résilients qui vise à soutenir les produits et services écologiques offerts par le secteur agricole.
- Programmes de gestion des risques de l'entreprise: Une somme de 9,0 milliards de dollars est investie sur 6 ans (de 2023-2024 à 2028-2029) pour renouveler les programmes de gestion des risques de l'entreprise, notamment Agri-stabilité, Agriinvestissement, Agri-protection, Agri-relance et le Programme d'assurance des prix du bétail.

Stratégie pour l'Indo-Pacifique: La création du Bureau d'Agriculture et Agroalimentaire dans l'Indo-Pacifique (BAAIP) est en cours avec un financement de 14,9 millions de dollars sur les 5 prochaines années (de 2023-2024 à 2027-2028) et de 3,4 millions de dollars par an par la suite. Le BAAIP renforcera les partenariats économiques du Canada dans l'Indo-Pacifique en améliorant l'accès aux marchés, en diversifiant les chaînes d'approvisionnement, en attirant des investissements, en promouvant des débouchés compétitifs et en favorisant des occasions économiques régionales plus ouvertes, prévisibles et durables.

Initiative de renouvellement des actifs de laboratoire : 115,2 millions de dollars sont alloués sur les 6 prochaines années (de 2023-2024 à 2028-2029) pour moderniser l'infrastructure des biens immobiliers à vocation scientifique d'AAC afin de permettre les activités de recherche et de développement continues d'AAC.

Financement pour augmenter les investissements dans les initiatives liées à la Politique alimentaire : 10 millions de dollars sont alloués au Fonds des infrastructures alimentaires locales cette année (2023-2024). Le financement sera accordé sous forme de subventions pour aider les collectivités rurales et autochtones à avoir accès à des aliments sains et salubres.

Financement à l'appui des producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs soumis à la gestion de l'offre et aux transformateurs de produits soumis à la gestion de l'offre : Au cours des 10 prochaines années (de 2023-2024 à 2032-2033), 1 773 millions de dollars seront investis pour aider les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs soumis à la gestion de l'offre à s'adapter aux changements du marché provoqués par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Ces fonds seront distribués dans le cadre de quatre programmes :

 Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers: Le programme sera prolongé de 6 ans (de 2023-2024 à 2028-2029) avec un investissement de 1 217,7 millions de dollars pour indemniser les producteurs laitiers et les aider à s'adapter aux changements du marché.

- Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs: 131,8 millions de dollars supplémentaires sont alloués sur 8 ans (de 2023-2024 à 2030-2031) pour aider les producteurs de volaille et d'œufs à améliorer la salubrité et la biosécurité des aliments à la ferme, à accroître l'efficacité ou la productivité, à améliorer la durabilité environnementale et aider les producteurs à s'adapter aux changements du marché causés par les préférences des consommateurs.
- Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous la gestion de l'offre: 123,5 millions de dollars supplémentaires sont alloués sur 5 ans (de 2023-2024 à 2027-2028) pour aider les transformateurs canadiens de produits laitiers, d'œufs et de volaille à rester compétitifs en investissant dans de nouveaux équipements et technologies. Cet investissement améliorera l'efficience et la productivité des installations de transformation.
- Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (nouveau programme): Un nouveau financement de 300 millions de dollars est alloué sur 10 ans (de 2023-2024 à 2032-2033) en réponse à la mise en œuvre de l'ACEUM pour fournir un soutien à l'investissement aux transformateurs de produits laitiers canadiens dans la gestion de leur surplus de solides non gras.

Réduction des émissions grâce aux Solutions agricoles pour le climat : volet du Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) : Un nouveau financement de 452,8 millions de dollars sur 5 ans (de 2023-2024 à 2027-2028) sera distribué au moyen des programmes suivants :

- Fonds d'action à la ferme pour le climat Prolongation : 418,7 millions de dollars supplémentaires sur 4 ans (de 2024-2025 à 2027-2028) permettront de prolonger le programme qui vise à aider les agriculteurs à adopter les pratiques exemplaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker le carbone.
- Complément d'engrais : 34,1 millions de dollars sont alloués sur 3 ans (de 2023-2024 à 2025-2026) pour aider les producteurs de l'est du Canada à optimiser leur utilisation d'engrais et à réduire leurs besoins en engrais en raison de la hausse des prix des engrais azotés.

Approbation des cadres supérieurs	
Approuvé par :	
Original signé par	Original signé par
Stefanie Beck, sous-	Marie-Claude Guérard, dirigeante
ministre Ottawa, Canada	principale des finances
	Ottawa, Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada État des autorisations (non audité)

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

(en milliers de dollars)

		Exercice 2023-2024		Exercice 2022-2023			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	640 879	150 432	150 432	610 755	147 268	143 268	
Crédit 5 – Dépenses en capital	39 896	3 693	3 693	38 560	5 058	5 058	
Crédit 10 – Subventions et contributions	855 473	32 118	32 118	629 059	21 599	21 599	
Autorisations législatives budgétaires (2)	1 905 872	38 676	38 676	2 140 283	56 100	56 100	
Autorisations budgétaires totales	3 442 120	224 920	224 920	3 418 656	226 025	226 025	
Autorisations totales	3 442 120	224 920	224 920	3 418 656	226 025	226 025	

Remarques

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Inclut uniquement les autorisations disponibles et celles qui sont octroyées par le Parlement à la fin du trimestre.
- (2) D'autres précisions sur ces autorisations législatives budgétaires figurent dans le tableau ci-dessous.

Agriculture et Agroalimentaire Canada Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non auditées*) Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

(en milliers de dollars)

		Exercice 2023-2024		Exercice 2022-2023			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses effectuées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées effectuées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses :							
Personnel	560 778	133 231	133 231	533 516	137 259	137 259	
Transports et communications	3 928	1 645	1 645	2 739	949	949	
Information	12 506	1 349	1 349	8 861	898	898	
Services professionnels et spéciaux	131 202	18 553	18 553	120 622	17 935	17 935	
Location	9 743	5 415	5 415	7 907	4 474	4 474	
Services de réparation et d'entretien	12 487	1 266	1 266	11 524	1 420	1 420	
Services publics, fournitures et approvisionnement	45 322	6 451	6 451	37 504	6 451	6 451	
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	13 174	39	39	21 935	1 587	1 587	
Acquisition de matériel et d'outillage	32 511	3 877	3 877	33 972	3 758	3 758	
Paiements de transfert	2 671 177	55 198	55 198	2 691 404	59 350	59 350	
Autres subventions et paiements	9 210	1 858	1 858	8 763	740	740	
Dépenses budgétaires brutes totales	3 502 039	228 882	228 882	3 478 746	234 821	234 821	
Moins les revenus affectés aux dé	penses :						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	59 918	3 962	3 962	60 900	8 796	8 796	
Dépenses budgétaires nettes totales	3 442 120	224 920	224 920	3 418 656	226 025	226 025	

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire Canada Ventilation des autorisations législatives budgétaires (*non auditée*) Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

(en milliers de dollars)

ANNEXE A

		AININLAL	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
		Exercice 2023-2024		Exercice 2022-2023			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées effectuées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées effectuées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	82 485	14 701	14 701	69 319	17 220	17 220	
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	95	16	16	93	23	23	
Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	339 658	(11 016)	(11 016)	434 939	(9 299)	(9 299)	
Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	1 033 783	4 642	4 642	623 000	23 163	23 163	
Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	124 463	30 759	30 759	122 910	32 285	32 285	
Paiements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole	113 300	2 454	2 454	109 000	(1 428)	(1 428)	
Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	52 063	-	-	48 221	521	521	
Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	16 711	-	-	16 550	-	-	
Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts</i> agricoles	13 111	279	279	13 111	(714)	(714)	
Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	-	(4 034)	(4 034)	-	(6 778)	(6 778)	
Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles	100	-	-	100	-	-	
Paiements de contributions pour le Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe – Agri-relance	118 513	-	-	226 513	2	2	
Paiements de contributions pour le Programme d'assurance des prix du bétail (<i>Loi sur la protection du</i> revenu agricole)	4 000						
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	2 018	(202)	(202)	1 209	(553)	(553)	
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	5 571	1 081	1 081	7 317	1 659	1 659	
Paiements de subventions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	(3)	(3)	-	(2)	(2)	

Agriculture et Agroalimentaire Canada Ventilation des autorisations législatives budgétaires (*non auditée*) Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023

(en milliers de dollars)

Paiements de contributions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	(1)	(1)	-	-	-
Paiements de subventions pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers	-	-	-	468 000	-	-
Autorisations législatives budgétaires	1 905 872	38 676	38 676	2 140 283	56 100	56 100

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.